

Assemblée générale de la CCI du Tarn du 25 février 2022
Présidence : Michel Bossi

DELEGATION DE FONCTION – AEROPORT DE CASTRES-MAZAMET –SMS/SGS

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, en sa qualité de gestionnaire de l'Aéroport de Castres-Mazamet est responsable du système de management de la sécurité et du système de gestion de la sécurité de la plate-forme.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn doit s'engager à :

- accorder la plus haute priorité à la sécurité ;
- mettre en œuvre une organisation et définir les ressources nécessaires en cohérence avec les objectifs ;
- former le personnel et suivre le maintien de ses compétences ;
- sensibiliser l'ensemble du personnel de l'Aéroport de Castres-Mazamet (sous-traitants compris) à une vigilance nécessaire et motivée ;
- gérer une base et un suivi documentaire de référence ;
- impliquer l'ensemble des intervenants au relevé des intervenants de sécurité aéroportuaire ;
- identifier, analyser les dangers potentiels afin de les réduire et/ou les maîtriser ;
- surveiller le bon fonctionnement du SMS/SGS et faire évoluer ce manuel selon nécessité ;
- maintenir la conformité de l'aérodrome de Castres-Mazamet aux exigences applicables ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que la politique de sécurité de l'aérodrome de Castres-Mazamet soit appliquée et comprise de tous les personnels et que les objectifs de sécurité soient atteints ;
- prendre toutes les dispositions pour permettre aux autorités d'exercer la surveillance du service AFIS et de l'ensemble des activités relatives à la sécurité aéroportuaire ;
- garantir que, l'objectif principal de sécurité lors de l'accueil d'un aéronef sur l'aérodrome de Castres-Mazamet, est de réduire, autant que raisonnablement possible, la contribution de ces services au risque d'un accident d'aéronef ;
- développer une culture de la sécurité aéroportuaire « positive » au sein de l'aérodrome de Castres-Mazamet.

Ces responsabilités et la fonction de Dirigeant responsable sont par défaut du ressort du président de la CCI.

Le président, Michel Bossi, propose aux membres de l'assemblée générale de l'autoriser à déléguer ces responsabilités et cette fonction à M. Michel Dhomps, élu référent de l'aéroport et président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Castres-Mazamet. En l'absence de Michel Dhomps, Florence CHAMBERT, Directrice de l'aéroport, assurera sa suppléance.

VOTE

Nombre d'inscrits	36	Contre	0
Quorum	19	Abstention	0
Nombre de votants	24	Pour	24

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité les propositions telles que proposées par le président.

Fait et délibéré à Castres, le 25 février 2022

La Secrétaire
Patricia ROSSONI

Le Président
Michel BOSSI



DELIBERATION CCI TARN

Assemblée générale de la CCI du Tarn du 25 février 2022
Présidence : Michel Bossi

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ALB'HY CAMPUS

Par courrier en date du 12 janvier 2022, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a sollicité la CCI du Tarn pour désigner un représentant pour siéger au Conseil d'administration d'Alb'Hy Campus.

Les membres du Bureau réunis le 7 février 2022 ont proposé que Jean-François FORTIN soit désigné pour représenter la CCI du Tarn.

Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

VOTE

Nombre d'inscrits	36	Contre	0
Quorum	19	Abstention	0
Nombre de votants	24	Pour	24

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition telle que proposée par le président.

Fait et délibéré à Castres, le 25 février 2022

La Secrétaire
Patricia ROSSONI

Le Président
Michel BOSSI



DELIBERATION CCI TARN

Assemblée générale de la CCI du Tarn du 25 février 2022
Présidence : Michel Bossi

OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCI DU TARN

Selon l'article R711-68 du Code de Commerce, les CCI doivent adopter un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement

Lors de l'assemblée générale du 30 avril 2021, les membres ont validé la nouvelle version du règlement intérieur de la CCI du Tarn.

Par courrier en date du 17 juin 2021, la tutelle a homologué cette nouvelle version du règlement intérieur et mentionné qu'il devrait être mis à jour à l'issue des élections consulaires de novembre 2021.

Le président propose aux membres de se prononcer sur la mise à jour du règlement intérieur qui leur a été adressé avec la convocation, et plus particulièrement sur ses annexes.

VOTE

Nombre d'inscrits	36	Contre	0
Quorum	19	Abstention	0
Nombre de votants	24	Pour	24

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition telle que proposée par le président.

Fait et délibéré à Castres, le 25 février 2022

La Secrétaire
Patricia ROSSONI

Le Président
Michel BOSSI



DELIBERATION CCI TARN

Assemblée générale de la CCI du Tarn du 25 février 2022
Présidence : Michel Bossi

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022 ET DELEGATION DE SIGNATURE

Jean-Pierre SEVERAC cessera ses fonctions le 31 mars 2022 et sera à la retraite le 1er avril.

Le président souhaite en informer les membres de l'assemblée et témoigner officiellement à M. SEVERAC, dès à présent, la reconnaissance de la CCI du Tarn pour les services rendus à l'Etablissement consulaire. Il propose de nommer M. SEVERAC en qualité de conseiller technique à compter du 1er avril 2022.

Le président, après avis favorable du Bureau, propose de nommer, en qualité de nouveau directeur général de la CCI du Tarn, à compter du 1^{er} avril 2022 :

- M. Alain VAISSETTE

La délégation de signature du président au nouveau directeur général sera donc établie avec effet au 1^{er} avril 2022.

Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

VOTE

Nombre d'inscrits	36	Contre	0
Quorum	19	Abstention	0
Nombre de votants	24	Pour	24

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition telle que proposée par le président.

Fait et délibéré à Castres, le 25 février 2022

La Secrétaire
Patricia ROSSONI

Le Président
Michel BOSSI



DELIBERATION CCI TARN

Assemblée générale de la CCI du Tarn du 25 février 2022
Présidence : Michel Bossi

PARTICIPATION DE LA CCI DU TARN A L'ASSOCIATION ALB'HY CAMPUS AVEC VALIDATION DES STATUTS

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et les acteurs de la formation professionnelle et universitaire intéressés par la filière hydrogène, dont la CCI du Tarn fait partie, souhaitent créer une structure associative qui portera le nom d' « Alb'Hy Camus » et qui aura pour objet la création, l'animation et la promotion d'un réseau de formation et de recherche afin de contribuer à l'amélioration et l'étendue des connaissances sur l'hydrogène et les nouvelles mobilités.

Par courrier en date du 12 janvier 2022, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a sollicité la CCI du Tarn pour confirmer sa participation dans cette association et valider le projet de statuts.

Les membres du Bureau réunis le 7 février 2022 ont :

- confirmé leur accord de principe pour que la CCI du Tarn soit membre fondateur de cette structure ;
- validé le projet de statuts.

Le président soumet ces propositions au vote de l'assemblée.

VOTE

Nombre d'inscrits	36	Contre	0
Quorum	19	Abstention	0
Nombre de votants	24	Pour	24

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité les propositions telles que proposées par le président.

Fait et délibéré à Castres, le 25 février 2022

La Secrétaire
Patricia ROSSONI

Le Président
Michel BOSSI